

**Offre de licence : CERTIFICAT MEDICAL**

Destinataires : Référents licence clubs  
Copie : Présidents et correspondants

Date : 8 JUIN 2020

Importance : **haute**

moyenne

information

Echéance réponse :

- CERTIFICAT MEDICAL **OBLIGATOIRE**, pour tout licencié (créations, renouvellements et mutations)

Au regard de la situation sanitaire sur le territoire français, le Bureau Fédéral, réuni le 22 mai dernier a décidé que l'aptitude médicale pour la saison 2020/2021, tant pour les nouveaux licenciés que pour les renouvellements et mutations ne serait obtenue que via la production d'un certificat médical, pour la pratique de la discipline du Basketball ou du sport en compétition.

D'autre part pour aider le médecin dans son diagnostic, le licencié lui présentera un questionnaire COVID téléchargeable en même temps que le formulaire certificat médical. Ce questionnaire (QC 19) est exclusivement à destination de votre médecin, il doit rester en sa possession. Il n'a pas vocation à être communiqué à la FFBB (ni aux Ligues, Comités et Clubs).



**Pour être recevable le certificat médical doit être établi à compter du 28 mai 2020.**

Pour télécharger le certificat médical :



Nombre de pièces jointes : 0

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Secrétariat Nathalie Ferreira <a href="mailto:cdvobb@basket95.com">cdvobb@basket95.com</a> 01.39.32.06.74	Secrétaire Générale Pascale Tournay <a href="mailto:secretaire.generale@basket95.com">secretaire.generale@basket95.com</a>	Président Eric Martin <a href="mailto:president@basket95.com">president@basket95.com</a>